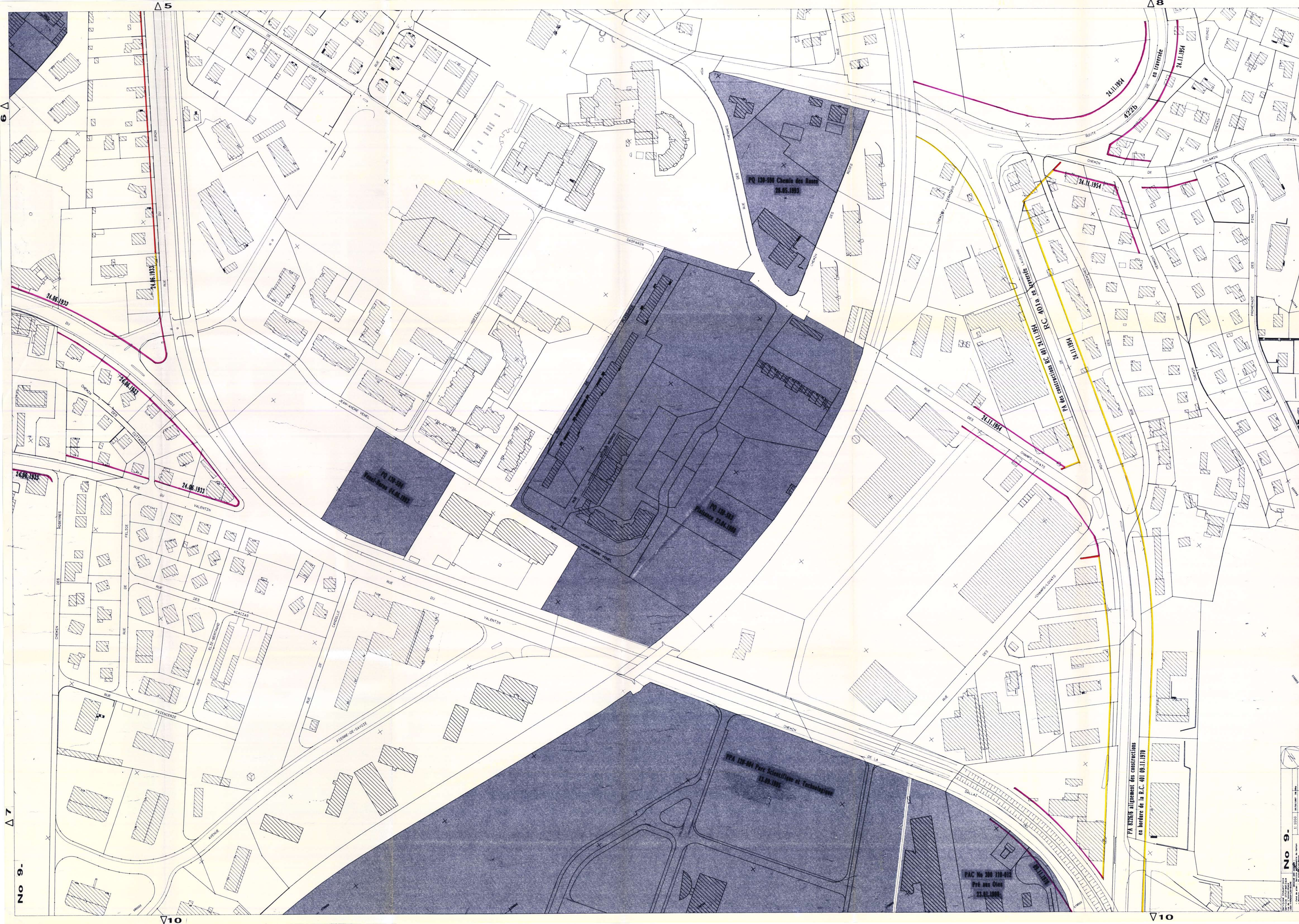




LEGENDE

- Limite des constructions nouvelle
- Limite des constructions maintenue
- Front d'implantation obligatoire nouveau
- Front d'implantation obligatoire maintenu
- Limite à radier
- Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 LATC peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité, à l'exclusion de toute reconstruction.
- Limite territoriale

Ce document tient compte des documents antérieurs suivants:			
adoptés par le Conseil d'Etat les:			
plan	n°	rue	date
PE	R.C. 402	Alignement des Quatre Maronniers à Clendy	21.07.26
PA	1	Alignement de la grande artère Lausanne-Neuchâtel	24.06.33
PA	2	Alignement de la grande artère Lausanne-Neuchâtel	24.06.33
PA	3	Alignement de la grande artère Lausanne-Neuchâtel	24.06.33
PE		Alignement des constructions à l'axe Hademund	18.07.52
PA		Alignement des constructions route cantonale n°401	24.11.54
PE	8132/3.56	Alignement de la rue Roger de Guimps	28.01.57
PE	8250/3.56	Alignement rue de Neuchâtel rue de la Thèze	5.02.57
PE	8130/3.56	Alignement de la rue des Jorils	5.02.57
PE	8070/3.56	Alignement de la rue d'Orbe	26.03.57
PA		Alignement des constructions en bordure de la R.C.401	9.11.70
PE	8226	Fixant la limite des constructions rue du Valentin	25.02.77
PE	mod 5.2.57	Fixant la limite des constructions rue des Jorils	24.06.83
PE	140.001	Fixant la limite des constructions à l'avenue Hademund	1.07.87
PE	140.003	Fixant la limite des constructions à la rue des Pêcheurs	16.04.93

Ce document annule et remplace les documents antérieurs suivants:			
adoptés par le Conseil d'Etat les:			
plan	n°	rue	date
PA		Alignement de la rue d'Orbe	25.05.23
PA		Alignement de la rue du Valentin	21.08.36
PA		Alignement de la rue d'Orbe	20.07.39
PA		Alignement de la rue de Clendy	20.07.39
PA		Alignement rue des Cygnes, rue des Prés du Lac	20.07.39
PE		Alignement rue des Cessiers et rue des Moulins	27.01.50
PE		Zone ordre contigu et alignement à la rue des Cygnes	16.10.51
PE	8151/3.56	Alignement de la rue du Valentin	28.01.57
PE	8152/3.56	Alignement de la rue des Philadelphes	5.02.57
PE	140.8153	Radial la limite des constructions	14.02.80
PA	140.002	Radial la limite des constructions	22.08.80

